

Compte-rendu du Conseil Municipal du mercredi 24 juin 2015 :

Convocation du 20 juin 2015.

Présents : Jean-Paul GARRIGUE, Charles FARGES, Fanny CORNUT, Serge DESCAT, Christelle LACHAUD, José RIBEIRO, Patrice RICHARD, Samantha KEULEN, Marc PORTIL et Dominique CHANSARD

Absent(s) : Jacques LARNAUDIE-JOLY

Excusé(s) : Jacques LARNAUDIE-JOLY (a donné procuration à M. Farges)

Secrétaire de séance : Fanny Cornut

Ouverture de séance à 20H40.

M. GARRIGUE expose aux membres du conseil municipal les 2 fiches, envoyées par la préfecture, concernant la **répartition du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales**.

La 1^{ère} fiche concerne la répartition de droit commune, au niveau de l'ensemble intercommunal, du prélèvement et/ou du reversement au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

La 2^{ème} fiche est relative aux différentes données nécessaires au calcul des répartitions dérogatoires entre la communauté et ses communes membres.

Puis, M. GARRIGUE informe que la CCPVTT, propose pour l'année 2015, la répartition de la somme de 229 973€ entre les 21 communes membres, le conseil communautaire ayant délibéré favorablement à l'unanimité pour la répartition dérogatoire libre, lors du conseil du 28 mai 2015.

La part de la commune de CHALAGNAC s'élève à **2 780€**.

Les membres du conseil municipal prennent acte de la répartition de droit et décident de retenir le régime dérogatoire libre, en fixant les modalités internes du versement.

M. GARRIGUE demande aux membres du conseil municipal de délibérer pour l'encaissement d'un chèque de l'assurance AXA France IARD, d'un montant de 1 466,76€ correspondant au remboursement suite à la résiliation du contrat juridique.

Le conseil prend acte.

M. GARRIGUE précise qu'il sera absent du 7 juillet au 28 juillet, M. FARGES le remplacera durant cette période.

Mme LACHAUD annonce que le « P'tit journal » va être distribué courant de la semaine 27.

La séance est levée à 22H00.